

**ENQUÊTE NATIONALE  
«VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FEMMES »  
Premiers résultats**

**Groupe de recherche  
de  
Institut National de Santé Publique  
25 novembre 2004**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION**

**INSTITUT NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE**



**ATTESTATION**

**De participation a la réalisation de l'enquête nationale**  
**« les violences à l'encontre des femmes »**

**Je, soussigné, Pr. ACHIR , Directeur Général de l'Institut National de**  
**Santé Publique certifie que : .....**

.....

**A participé à la réalisation de cette étude**

**INSP le 15 janvier 2005**

# Composition du groupe de recherche « **violence contre les femmes** »

- P.r Mehdi
- P.r Adjali
- Mme Souici
- Mme Steiner
- Mme Haddab
- M° Ait Zai
- Mr Ait Amara
- Dr Lahréche-Nouar
- Dr Taibi
- Dr Alloula
- Dr Hannoun
- Dr Medjahed

# Définition des Nations Unies

« Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des lésions ou souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraires de liberté, qu'elles aient lieu dans la vie publique ou privée »

# Pourquoi une enquête ?

- Le problème de la violence exercée sur les femmes, mobilise depuis quelques années des experts du monde entier, pour traiter et prévenir ce fléau.
- En Algérie, les études sectorielles menées sur la question indique que la violence « quotidienne », n'est pas un phénomène rare.
- L'INSP en pilotant une enquête nationale transectorielle sur la « violence à l'encontre des femmes », avec la collaboration des ministères chargés de :
  - La justice
  - L'intérieur et les collectivités locales
  - La santé et la réforme hospitalière
  - La jeunesse et les sports
  - La solidarité nationale et les affaires sociales

Ainsi, que la DGSN et le mouvement associatif.

Avec l'appui de l'OMS et le soutien du FNUAP et de l'UNIFEM contribue à constituer une banque de données objectives sur la violence à l'encontre des femmes.

# BUTS

- **Briser le déni social sur le problème de la violence à l'encontre des femmes.**
- **créer une dynamique et une synergie partenariale entre les institutions et les intervenants pour:**
  - **Dépister les violences subies par les femmes,**
  - **Aider les victimes à refuser cette violence qu'elles subissent comme une fatalité**

# OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Regrouper et recouper les informations disponibles sur les violences enregistrées à la suite d'une démarche des femmes auprès d'institution chargée de prendre en charge les femmes victimes de violences.
- Proposer une stratégie de prise en charge

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Identifier les types de violence infligées ainsi que les circonstances de ces agressions ;
- Identifier les circonstances pour lesquelles les victimes sont amenées à entreprendre une démarche de prise en charge ;
- Identifier les personnes ressources au niveau de la famille des victimes ;
- Identifier les circuits de prise en charge ;
- Décrire la prise en charge actuelle ;
- Proposer une prise en charge plus appropriée de ces personnes en intégrant la dimension multisectorielle

# Durée de l'étude

- L'enquête sur la violence à l'encontre des femmes, a été réalisée du 21 décembre 2002 au 21 mai 2003
- Elle a concerné les 48 wilayas du pays.

# POPULATION DE L'ETUDE

- L'enquête sur « la violence à l'encontre des femmes » est descriptive et non exhaustive.
  - Elle a touchée toutes les femmes victimes de violences qui se présentent pour une prise en charge:
    - médicale: consultant dans les services de santé
    - judiciaire : ayant recours aux services de police et ou de justice
    - sociale : s'adressant aux centres d'accueil et d'écoute
- Durant la période de l'enquête et ce, quelque soit :
- l'ancienneté de l'agression et
  - l'âge de la victime

# Organisation pratique

Pour répondre aux objectifs assignés, plusieurs niveaux d'interventions ont été définis :

- Enquêtes auprès des institutions prenant en charge les femmes victimes de violence ;
- Enquêtes auprès des associations confrontées à la prise en charge des femmes victimes de violence.

**Données générales**

**De**

**L' Enquête NATIONALE**

**« VIOLENCE CONTRE LES FEMMES »**

## Répartition des victimes selon les structures sollicitées

- L'enquête a touchée 9033 femmes victimes de violence.
- Les structures qui ont reçu les victimes sont, par ordre décroissant :
  - Les services de santé: **3746 cas** ,
  - Les commissariats de police: **2444 cas**,
  - Les cours et tribunaux: **2130 cas**
  - les centres d'écoute et d'accueil : **713 cas.**

# Lieu de résidence des victimes

- La justice: les victimes proviennent essentiellement de la région EST (36.0 %) et OUEST (34.5 %),
- La police, la santé et les centre d'écoute : les victimes proviennent des régions Centre et EST.
- Les axes police et santé les victimes proviennent en première position de la région CENTRE

- Les 48 wilayas ont participées à la réalisation de l'étude.
- Globalement, les victimes proviennent, des plus grandes villes, ce sont par ordre de fréquence:
  - d'Alger (10.4 %),
  - Constantine (5.0 %),
  - Oran (4.0 %),
  - Tlemcen (3.9 %),
  - Tiaret (3.8 %),
  - Annaba (3.7 %), et de
  - Aïn Témouchent (3.5 %)

**CARACTERISTIQUES**

**SOCIODEMOGRAPHIQUES**

**DES VICTIMES**

# Age des victimes

- L'âge des femmes au moment de l'agression s'échelonne de 1 à 93 ans.
- L'âge moyen des victimes est de 33.3

# Situation matrimoniale des victimes

- Les femmes mariées représentent environ la moitié des victimes
- Plus du tiers des femmes agressées sont célibataires (36.2 %)
- Parmi les célibataires 1,6 % sont mères.
- Les femmes veuves ou divorcées près de 15 %.

# Niveau d'instruction des victimes

- Les femmes analphabètes représentent 30,8%
- Les femmes ayant un niveau primaire représentent 19,5%
- Les femmes ayant un niveau moyen représentent 24,6%
- Les femmes ayant un niveau secondaire, représentent 19,0%
- Les femmes ayant un niveau supérieur, représentent 6,1%.

# Profession des victimes

- Près des trois quarts des victimes sont sans profession (72.3 %)
- Le cinquième exerce un métier (19.4 %).
- Le travail informel n'a pas pu être mis en évidence

# Lieu de l'agression

- Le domicile est le lieu privilégié de toutes les agressions et représente 53.5 % des cas.
- Les lieux publics représentent pour :
  - Les structures de police 38.6 % des cas
  - Les structures de justice 34.8 % des cas
- Les lieux de travail sont le plus signalés parmi les victimes s'adressant aux centres d'écoute

# Identité de l'agresseur

Les premiers agresseurs sont :

- Les structures de santé et d'écoute:
  - le mari dans 61.8 % des cas
  - Les membres de la famille dans 65.0 % des cas.
- Les structures de police et de justice:
  - Le voisin avec respectivement 24.6 % et 24.2 % des cas .
  - Le mari vient en seconde position pour l'axe justice et, en troisième place pour l'axe police,
  - Les connaissances dans 7.2 % des cas
  - Les descendants dans 8.2 % des cas
- Les centres d'écoute et d'accueils
  - les personnes ayant une autorité morale représentent 9.3 % des cas.

# **NATURE DE L'AGRESSION**

- Trois formes d'agressions ont été identifiées :
  - Les agressions physiques.
  - Les agressions psychologiques.
  - Les agressions sexuelles.
- En général il n'y a pas d'agression seule

# Violences physiques

Les agressions physiques sont les premières agressions déclarées, elles représentent :

- Les structures de santé : 94.0% des cas
- Les structures de police: 67.5% des cas
- Les structures de axe justice: 62.7 % des cas
- Les structures d'écoute et d'accueil : 59.9% des cas

# Violences sexuelles

- Ces violences représentent 10.4 % des violences subies pour l'ensemble des structures.
- Elles se répartissent ainsi:
  - Les structures d'écoute: 31.3% des cas
  - Les structures de justice: 13.1% des cas.
  - Les structures de police : 9.6 % de cas.
  - Les structures de santé: **5.4% des cas.**

# Violences psychologiques

Ces violences représentent pour:

- Les structures d'écoute : 57.6% des cas.
- Les structures de justice : 33.0% des cas.
- Les structures de police: 29.2 % des cas
- Les structures de santé: 16.9% des cas

# **MOTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA DEMARCHE DES VICTIMES**

# PRISE EN CHARGE PROPOSEE

- Moins de la moitié des victimes ont bénéficié d'une prise en charge.
- Les victime Ainsi pour:
  - Les structures de santé : 67.3 % des cas
  - Les structures de police: 18.1%des cas
  - Les structures de justice: 14.6 %des cas
  - Les structures d'accueil et écoute: 75.7 % des cas.



# Axe justice

- les victimes qui estent en justice les agresseurs sont:
  - Plus âgées ( 55 ans et plus) que celles ayant recours aux structures de santé, écoute et police
  - Plus de femmes veuves ou divorcées, probablement plus précarisée.

# Axe écoute

- Les femmes s'adressant aux structures d'écoute et /ou d'accueil sont:
  - Plus instruites,
  - Plus autonomes financièrement et
  - Plus jeunes.
  - Plus de 55 ans ne représentent que 1.8 % des victimes dans cet axe.

# Axe police

- les victimes portant plainte au niveau des commissariats de police sont très proches de celles estant en justice.

# Axe santé

- Les femmes consultant dans les structures de santé ont des caractéristiques intermédiaires entre l'axe « écoute & accueil » et les axes « police » et « justice ».

# Conclusion

- Des points communs à tous les axes méritent d'être soulignés, comme:
  - Les agressions physiques sont majoritaires et ce, quel que soit l'axe d'étude avec cependant des variations importantes.
  - La proportion d'agressions psychologiques déclarées sont d'autant plus élevée que la victime est instruite et indépendante financièrement. Elles prédominent chez les veuves et divorcées et/ou les personnes de plus de 55 ans.
  - Les agressions physiques sont davantage déclarées par les femmes sans profession,
  - Les agressions sexuelles sont peu déclarées et ne concernent dans la quasi-majorité des cas que des femmes célibataires

- Le lieu principal de l'agression est le domicile quelque soit l'axe considéré : environ les deux tiers des violences y sont commises. Les femmes mariées sont d'abord agressées à domicile. Les agressions sexuelles surviennent principalement dans les lieux publics et particulièrement isolés.
- Sur les lieux de travail, les principales violences retrouvées sont de nature sexuelle et/ou psychologique. Ces dernières prédominent et représentent plus du tiers des violences signalées.

- L'identité de l'agresseur:
  - le mari est responsable essentiellement de violences physiques, très peu d'agressions psychologiques sont mentionnées.
  - les descendants sont responsables quasi-exclusivement de violence psychologique.

# En conclusion

- Cette enquête n'a permis d'étudier que quelques aspects du problème des violences qui est fort complexe.
- Elle n'a pas pour ambition de mesurer l'ampleur du problème,
- ni d'en restituer la dimension socioculturelle.
- L'absence d'approche qualitative et de la parole des femmes limitent également les possibilités d'interprétation des résultats.
- Des études de population sont indispensables, non seulement pour quantifier l'ampleur du phénomène, mais également pour appréhender la dimension sociologique de la violence.

# Conclusion générale

- Malgré ces difficultés, des résultats intéressants sont apparus qui méritent réflexion et surtout qui demanderont à être confirmés par d'autres études.

- Les victimes sont des femmes relativement jeunes:les quatre cinquièmes d'entre-elles ont moins de 45 ans au moment des faits.
- Elles sont plus instruites que la population générale : environ le tiers ont fait des études secondaires et/ou supérieures (31.1 %).
- Le pourcentage de femmes exerçant un métier est relativement important : près d'une victime sur cinq travaille à l'extérieur (19 %).
- Les femmes mariées ou ayant été mariées constituent environ les deux tiers de la population étudiée.

- Certaines caractéristiques des agresseurs ont pu être appréhendées à travers les axes « police » et « justice ». Globalement, les agresseurs semblent:
  - peu instruits. Malheureusement, le niveau d'instruction ne semble pas un frein à la violence, mais tout au plus lui confère-t-il un autre visage.
  - Les agressions physiques sembleraient être plus souvent signalées lorsque l'agresseur est analphabète,
  - alors que les violences psychologiques seraient plus le fait de personnes instruites.
  - Le chômage apparaît comme un facteur aggravant : la moitié des agresseurs sont sans emploi au moment des faits.

- Le domicile est le lieu privilégié de toutes les violences:
  - Plus de 50 % des agressions déclarées sont survenues à domicile.
  - Les deux tiers des agressions signalées sont intrafamiliale et conjugale.
  - La moitié des violences (45.9 %) déclarées par les femmes mariées ou ayant été mariées ont été commises par le mari.
  - le cinquième des agressions de la violence est intrafamiliale (mari exclu)
  - le tiers des violences commises chez les personnes de plus de 55 ans.
  - plus du dixième des agressions des célibataires, sont commis par la fratrie.
- A l'exception des agressions sexuelles qui sont plus souvent signalées dans les lieux publics.

- Les voisins et les connaissances tiennent une place non négligeable dans les violences subies par les femmes : plus du tiers des agressions (35.1 %).
- La nature des violences, celles-ci sont majoritairement physiques : plus des trois quarts des agressions signalées (77.2 %). Elles se manifestent essentiellement sous forme de coups et blessures volontaires.

- Les violences psychologiques ne sont pas reconnues en tant que telles. Il faut que d'autres types d'agressions (physiques, sexuelles...) soient perpétrées en même temps pour que la victime en parle et encore de manière souvent très limitée

- En conclusion, il s'agit d'une première enquête nationale multinstitutionnel et multisectoriel sur les violences envers les femmes. Elle a eu le mérite de mobiliser l'ensemble des intervenants pour la prise en charge des victimes de violence et de créer une dynamique qui sans aucun doute aidera à la mise en place d'un réseau de prise en charge de cette population.

- A l'issue de cette enquête, certaines particularités de la violence envers les femmes ont pu être mises en évidence ainsi que les difficultés rencontrées par les victimes pour être prise en charge

# CONCLUSION

## Prise en charge des victimes

- Les femmes âgées entre 15-44 ans, notamment les femmes mariées sont les plus touchées par cette violence
- Les femmes seules (veuves ou divorcées), sont également identifiées comme groupe vulnérables, indiquant une précarisation de cette catégorie de la population.

# CONCLUSION

## carctéristiques des victimes

- les victimes estant en justice sont, globalement, plus âgées que celles ayant eu recours aux autres structures, avec comme corollaire, plus de femmes veuves ou divorcées, pourcentage de femmes de plus de 55 ans relativement élevé, c'est-à-dire une population probablement plus précarisée. Les caractéristiques sociodémographiques des femmes de l'axe « justice » sont très proches de celles de la population générale : tranches d'âge touchées, statut socioprofessionnel et situation matrimoniale.